

# 5<sup>c.</sup> Journal du Lot 5<sup>c.</sup>

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

## Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	3 fr.	6 fr.	11 fr.
LOT et départements.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

## Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

## Publicité

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES..... 50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LE NABI

En ce temps là les vigneron souffraient. Ils avaient planté avec ardeur de vastes contrées où les ceps à ras de terre s'aligeaient géométriquement à l'infini. Ils avaient arraché tous les autres produits de la terre nourricière. Les oliviers au feuillage gris et à l'huile onctueuse n'avaient point trouvé grâce devant la hache meurtrière. Soigneusement le sol avait été privé par eux non seulement des herbes mauvaises ou parasites dont se détournent les animaux, mais aussi des luzernes et des trèfles dont ils se nourrissent et des céréales indispensables aux hommes mêmes. Partout la vigne avait établi son empire et l'on pouvait parcourir d'immenses espaces sans voir autre chose que des sillons ouvrir indéfiniment leurs éventails.

Et si les vigneron avaient ainsi planté et planté des ceps c'est que le jus fermenté cher à Dionysos, atteignait sur le marché des prix largement rémunérateurs. Ils n'avaient plus, il est vrai, ni huile, ni fourrages, ni céréales, mais l'or que leur rapportait la vente de leur vin leur permettait de se procurer à foison non seulement les choses nécessaires à la vie, mais les produits les plus raffinés et les plus rares des civilisations les plus avancées.

Alors les vigneron se réjouissaient. Etant riches, il ne leur venait pas à l'idée que leur prospérité pût disparaître, étant surtout riches depuis peu ils se laissaient aller aisément et sans frein à la satisfaction de tous leurs caprices.

Mais voilà que tout d'un coup les marchands qui détiennent l'or et qui apportaient chaque année aux vigneron le riche tribut, déclarèrent que le vin ne se vendait plus. Et bientôt ce fut la misère. Toujours aussi bien soignés, dans l'espérance de temps meilleurs les ceps alignaient à l'infini leur inutile richesse, mais dont l'abondance de vin les vigneron manquaient de tout.

Et c'est alors que s'éleva le prophète, le nabi. Il y a toujours des prophètes et des nabis dans les foules malheureuses. Et le prophète, le nabi, dit aux vigneron. « Je suis vigneron comme vous, je souffre comme vous, je sais ce qui peut vous sauver. Ecoutez-moi et suivez-moi. » Et les vigneron ayant entendu le nabi commencent par hauser les épaules. Ils le connaissent. Ils l'avaient vu naître dans son petit village. Pourquoi l'écouteraient-ils et le suivraient-ils ?

Et le nabi, confiant dans sa mission répéta ses paroles. Il les répéta tant et si bien que les vigneron se dirent : « Nous souffrons, nous ne pouvons rester plus longtemps dans notre misère ? Marcellin Albert nous sauvera, il dit qu'il connaît le remède à nos maux. »

Et les vigneron vinrent en nombre à une première convocation du nabi. Et celui-ci prononça des paroles qui restèrent gravées dans leur cœur : « Frères, leur dit-il, vous êtes nobles, vous êtes grands ; votre cause est sainte. N'écoutez pas ceux qui jusqu'à présent ont eu la prétention de vous gouverner et qui s'en sont acquittés de telle sorte qu'ils vous ont amenés au désastre d'où vous ne sortez pas. Je sais ce qui doit vous sauver. Suivez-moi. »

Et les vigneron crièrent. Vive Marcellin Albert ! Vive le prophète ! Et à la réunion suivante ils furent six mille, puis quinze mille, puis cinquante mille, puis cent mille, puis cent cinquante mille, puis deux cent mille, puis trois cent mille. Et chaque fois qu'il réunissait ces multitudes d'hommes le nabi tenait le même langage. Et il était pareillement acclamé. Et lorsqu'il passait dans les rues, les femmes, élevant leurs enfants au-dessus de leur tête leur montraient le nabi et leur disaient : « Voici, petit, voici Marcellin Albert, le sauveur, le rédempteur. Vois, c'est

à lui que nous devons de vivre ». Et les enfants qui ne comprenaient pas, ouvraient tout de même de grands yeux.

Or, le gouvernement d'alors s'émou de ces mobilisations formidables de malheureux. Et il demanda : Que veulent-ils ? — Du pain ! répliqua l'immense clameur. Vendre notre vin pour pouvoir vivre. Et le gouvernement se dit : Il faut donner à ces gens quelques satisfactions nécessaires ; nous ne pouvons pas nous désintéresser de leur sort. Et il dit aux vigneron : « Je ne demande pas mieux que de vous aider à vendre votre vin, mais veuillez m'aider et m'indiquer les moyens que vous me proposez. Mais le nabi répondit : « Nous n'avons rien à dire. C'est à vous de le trouver. » Et le gouvernement s'inclina de bonne grâce. Il chercha. Il proposa même tout un ensemble de mesures qui certainement étaient faites pour soulager les misères des vigneron.

Mais le nabi répondit encore : « Ces mesures sont insuffisantes. Nous ne pouvons les accepter. — Mais en quoi insuffisantes, dirent les représentants du gouvernement ? — Il n'alla pas plus loin. Le cri de centaines de milliers d'hommes fut unanime. A bas le gouvernement ! Vive le nabi ! Le nabi sait. Il dira ce qu'il sait. Il le dira quand il le voudra, mais il le dira et il nous sauvera. Et le gouvernement n'a pas le droit de le lui faire dire s'il ne veut pas le dire. »

Ceci n'est pas un conte.

Pierre POISSON,  
Député du Gard.

## Chambre des Députés

Séance du 3 juin 1907

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

La Chambre reprend la discussion de la proposition de loi relative au secret et à la liberté de vote et à la sincérité des opérations électorales.

Elle adopte sans discussion l'article 6 ainsi conçu : « Tout électeur atteint d'infirmités certaines le mettant dans l'impossibilité d'introduire son bulletin dans l'enveloppe et de glisser celle-ci dans la boîte de scrutin est autorisé à se faire assister par un électeur de son choix. »

MM. Dauthy et Simonet présentent un article 6 bis ainsi conçu : « Les électeurs non présents dans la commune au jour du scrutin sont admis à voter par correspondance. A cet effet ils adressent au président du bureau, sous pli cacheté, affranchi et recommandé gratuitement, et expédié de manière à ce qu'il parvienne au destinataire pendant l'ouverture du scrutin : 1° leur bulletin de vote inséré sous une enveloppe réglementaire ; 2° leur carte électorale portant leur signature au dos. La carte sera retournée au titulaire par les soins du maire. »

M. Benoist, président de la commission, combat l'amendement dont il reconnaît, il est vrai, l'intérêt, mais il estime qu'il ne vient pas à sa place dans la loi actuellement discutée.

M. Reinach, rapporteur, prie les auteurs de l'amendement de le transformer en proposition spéciale que la commission examinera.

M. Tournade demande la disjonction. Après un échange d'observations entre MM. Louis Martin, Jourde et Massabuau, la demande de disjonction est mise aux voix.

Le scrutin donne lieu à pointage. Par 275 voix contre 259 la disjonction de l'amendement est ordonnée.

L'ensemble de l'article 7 est adopté ainsi que les articles 8, 9 et 10 sans discussion.

La Chambre adopte ensuite les articles 11 et 12 avec un amendement de M. Perroche ainsi conçu : « Les articles 479 à 503 du Code d'instruction criminelle seront désormais inapplicables aux crimes et aux délits ou à leurs tentatives qui auront été commis dans le but de favoriser ou de combattre une candidature de quelque nature qu'elle soit. »

Les derniers articles ainsi que l'ensemble de la loi sont adoptés. La séance est levée.

## EN RUSSIE

M. Golovine, président de la Douma, a eu un entretien avec le tzar. La conversation a roulé sur les dernières séances de la Douma ; le tzar a fait très bon accueil à M. Golovine. L'enquête concernant la tentative de déraillement du train dans lequel se trouvait le grand-duc Constantin a révélé que le coupable est le mécanicien Bartenieff, récemment renvoyé du service. On ignore s'il connaissait la présence du grand-duc Constantin dans le train ou s'il voulait simplement se venger de son renvoi.

Les journaux publient des télégrammes reçus au ministère des voies et communications, constatant que deux locomotives ont été ramenés à la station d'Orel.

Les télégrammes annoncent qu'une bombe a éclaté la nuit dernière dans la rue de l'Equipage, à Saint-Petersbourg, près d'une maison habitée par des policiers et des gendarmes ; il n'y a eu aucune victime.

Le journal « la Rouss » qui avait été suspendu, vient d'être autorisé à paraître.

### Terroristes pillards

Huit individus se sont introduits dans un bureau du Mont-de-Piété. Sous la menace du revolver, ils ont enfermé les employés et les clients, puis se sont emparés de 4.200 roubles dans un tiroir. Ils n'ont pu forcer le coffre-fort ni la caisse des dépôts précieux. Un seul d'entre eux a pu être arrêté.

### Assassinat

Le comte Raiserling a été assassiné par des paysans dans sa propriété de Presen, sur la frontière du gouvernement de Kovno et de la Courlande.

## Les grands-ducs et les concerts russes

Au cours des fameuses séances musicales, brillamment organisées, par M. Astruc, le public parisien a été à même de goûter les choses russes dans toute leur saveur. Rien n'y manquait, pas même l'effroi des bombes. On se montrait de mystérieux Russes, chargés peut-être d'une besogne révolutionnaire. Les dames se regardaient, un peu pâles. On attendait quoi ? L'éclatement d'une bombe, sans doute ? Mais tout le monde se montra courageux jusqu'à la fin. Une bonne note pour Paris — et surtout pour le grand-duc Paul.

Invité à honorer de sa présence la loge d'une grande dame, appartenant à la haute finance de Paris, le grand-duc Paul avait promis d'y venir. Sitôt le début du concert, un monsieur en habit, très correct, décoré, remet son coupon à l'ouvreuse et pénètre dans ladite loge. La propriétaire de celle-ci arrive un quart d'heure après.

Etonnée de voir un inconnu, elle le salue, à tout hasard, en lui disant : — Vous êtes sans doute de la suite de Son Altesse ?

— Nullément, Madame, mais je serais très heureux de lui être présenté.

— Mais alors ?...

Au même moment on vient prévenir Mme X... que le grand-duc Paul ne viendra pas ce soir. On cherche l'inconnu. Il a disparu. Au cours de la soirée, le grand-duc qui n'avait jamais contremandé sa venue, arrive. On s'entretient naturellement, du mystérieux et inquiet personnage. Le grand-duc fait bonne mine à mauvais jeu, à la grande admiration de M. Camille Bellaigue, qui est parmi les invités.

A la sortie, on insiste auprès du grand-duc pour le faire passer par un escalier réservé.

Mais il s'y refuse d'un geste en disant avec son gracieux sourire : « Nous sommes tous dans l'œil de Dieu. Prenons le chemin de tout le monde. »

Félicitons le grand-duc Paul. Supplions-le pourtant — de même que tous les autres grands-ducs qui nous font l'honneur de venir à Paris — de ne pas trop se montrer en public. Ces messieurs ont la jettatura. Et la jettatura russe porte surtout la guigne aux innocents.

## Le prisonnier mystérieux

Il y a, dans Saint-Petersbourg, une prison appelée Kresty (la Croix), parce que cet emblème se trouve sculpté au-dessus de la porte d'entrée. En 1904, un Russe, Rumiantseff, fut enfermé dans cette prison sans que personne lui eût fait connaître le motif de son arrestation. On ne s'occupa point de lui jusqu'en 1906. Le geôlier, qu'il interrogeait, haussait les épaules et répondait : « Je ne sais pas. »

Las d'attendre, il écrivit, en 1906, au président du tribunal. Plusieurs mois s'écoulèrent. Entre temps, on avait ouvert une enquête. Qu'avait-il fait, ce Rumiantseff ? Vaines recherches. Nul ne soupçonnait son existence. Peut-être était-il mieux informé lui-même ? On le fit amener au parquet.

— Vous êtes détenu au Cresty. Pourquoi ?

— Je me le demande depuis tantôt trois ans.

— Vous avez été arrêté. Que disait le mandat ?

— Il n'y avait pas de mandat.

— Ce n'est pas possible. Vous resterez au Kresty jusqu'à ce que vous ayez recouvré la mémoire.

Le ministre de la justice a demandé des explications. Mais qui les lui fournirait, puisque personne ne peut dire pourquoi Rumiantseff est incarcéré ? Cependant on ne le relaxe pas ? Il doit être coupable. Si l'on ne parvient pas à éclaircir le mystère, sa détention sera probablement perpétuelle. Sous le régime actuel, on n'y regarde pas de si près. Justice russe.

## L'étudiant de couleur

De temps immémorial, l'étudiant allemand fait traditionnellement partie d'associations qui le soumettent à une tyrannie volontairement acceptée. Il a un nom spécial : l'étudiant de couleur. Il porte un uniforme qui le distingue des Philistins. Il se bat obligatoirement en duel. Il n'est estimé que si sa lèvre ou son nez gardent la trace bien marquée d'une ou plusieurs estafilades. Il a son livre de chansons, comme un pèlerin son livre de cantiques, et il les braille à grands refrains de Gaudeamus, dans ses Kneipe et Kneipschenke (guinguettes et tavernes) où il s'honore de boire autant de chopes que ses aïeux videraient de vidrecomes. Or voici que, sous l'influence de Bebel et du socialisme, ces plaisirs grossiers commencent à disparaître. L'Université de Gœttingue les abolit par la création de la Freischar (bataillon libre). Plus de rapières et de nez mutilés, de joues et de lèvres balafrées. Aide mutuelle dans les études, responsabilité morale de chacun, dignité personnelle et collective. Suppression de la fameuse mensur et du non moins fameux Kneipcomment.

— C'est un coup d'Etat, se dit le Kaiser.

Et il se demande s'il ne doit pas y opposer son veto.

— Les étudiants de Paris, ajoutez-il, se sont déjà complètement assagis. Si ceux de Berlin, de Bonn, et d'ailleurs, emboîtent le pas derrière eux, que deviendra mon Allemagne ?

Et Guillaume II réfléchit. Gare à Gœttingue !

## Mort du général Billot

Le général Billot, sénateur inamovible, ancien ministre de la guerre, est mort en son domicile, 15, avenue de Tourville. Il était né à Chaumell (Corrèze), en 1828. En 1871, il avait été élu député de ce département, puis sénateur inamovible ; il devint ministre de la guerre en 1882.

Il était ministre de la guerre pour la seconde, fois lorsque M. Scheurer-Kestner déclara nécessaire la révision du procès Dreyfus ; il fut un de ceux qui s'opposèrent à cette révision ; il soutint la culpabilité du capitaine Dreyfus à la tribune, au procès de Rennes et devant la Cour de cassation.

## Suppression des conseils de guerre

M. Clemenceau a conféré avec M. Cruppi, membre de la réforme judiciaire, et M. Labori, rapporteur du projet relatif aux conseils de guerre, au sujet de la mise à l'ordre du jour

de la Chambre de la discussion de ce projet.

C'est le 10 juin que viendra devant la Chambre la discussion de la réforme des conseils de guerre. Aujourd'hui sera distribué à la Chambre l'avis présenté au nom de la commission de l'armée par M. Klotz sur le projet. Cet avis ne comporte pas le détail du texte arrêté de concert entre la commission de l'armée et la commission des réformes judiciaires.

M. Klotz n'a voulu qu'examiner si l'armée avait intérêt à l'établissement d'un nouveau régime disciplinaire et pénal et rechercher comment l'intérêt de la discipline pourrait se concilier avec les idées de justice et d'humanité.

Il examine donc successivement dans quelles mesures l'armée a intérêt à voir adopter le régime projeté ; pourquoi la majorité dans les chambres spéciales instaurées dans les cours d'appel pour connaître des seules infractions aux devoirs militaires appartient aux magistrats civils, non aux officiers ; comment doit fonctionner légalement les réquisitions civiles et, enfin, comment et dans quelles limites doit s'exercer l'action disciplinaire, c'est-à-dire le droit de punir du supérieur à l'égard de l'inférieur.

M. Klotz termine par l'examen de questions diverses parmi lesquelles il convient de citer le fonctionnement de la justice militaire en temps de guerre et quelques renseignements statistiques intéressants sur les affaires engagées par les conseils de guerre depuis 1898 jusqu'à la fin de 1906.

### La grève des inscrits maritimes

Les inscrits maritimes se sont mis en grève : tout mouvement est arrêté dans la plupart des ports.

Les revendications des inscrits maritimes sont relatives à la retraite.

Jusqu'à ce jour, la pension des inscrits maritimes était de 200 fr. ; un projet de loi décidait que cette pension serait portée à 360 fr. à 50 ans.

Les inscrits réclament 600 fr. C'est pour arriver à ce résultat, qu'ils ont déclaré la grève espérant ainsi amener le Parlement à voter cette amélioration.

### La catastrophe du « Iéna »

La délégation de la commission sénatoriale relative à la catastrophe du Iéna, au cours d'une enquête faite à Angoulême, avait constaté que les cotons préparés dans cette ville par la poudrière nationale, étaient lavés à l'aide d'eau puisée dans la Charente et contenant des matières organiques dont la décomposition ultérieure pouvait être de nature à provoquer l'explosion des poudres à la fabrication desquelles les cotons souillés les auraient été employés.

La commission sénatoriale vient de recevoir du ministre de la guerre des renseignements dont il résulte que toutes les poudres B contenues dans les soutes du Iéna au moment de la récente catastrophe et toutes celles que renfermait la poudrière de Lagoubran, lorsqu'elle sauta, avaient été fabriquées avec du coton provenant d'Angoulême.

La découverte faite que les poudres du Iéna provenaient de la poudrière d'Angoulême où l'on se sert d'eau contaminée pour la fabrication est vivement commentée.

La découverte faite que les poudres du Iéna provenaient de la poudrière d'Angoulême où l'on se sert d'eau contaminée pour la fabrication est vivement commentée.

## Congrès International d'anarchistes

Le Petit Bleu annonce qu'un Congrès international d'anarchistes se tiendra du 26 au 31 août, à Amsterdam, avec le programme suivant :

La grève générale et la grève politique en masse. L'antimilitarisme comme tactique anarchiste. Les enseignements de la révolution russe. L'alcoolisme et l'anarchisme. L'anarchisme et les Unions professionnelles. La littérature moderne et l'anarchisme.

Parmi les participants à ce Congrès, figureront l'anarchiste Italien Malatesta, les Français Marmonda, et

Sa mort réduit à cinq le nombre des sénateurs inamovibles : quatre, élus par l'Assemblée nationale et un par le Sénat.

### Incident à la Frontière du Nord

Quelques journaux de Bruxelles se font l'écho d'un incident qui aurait eu lieu à la frontière française :

Le 5<sup>e</sup> escadron du 1<sup>er</sup> régiment des lanciers, en garnison à Namur, était parti de Treignes sous le commandement d'un sous-lieutenant. Le peloton traversa, sans s'en apercevoir la frontière française, près de Givet, et pénétra — malgré, dit-on, les avertissements des fonctionnaires — dans la zone dangereuse du champ de tir du 148<sup>e</sup> de ligne française, où garnison à Givet : ce champ de tir est situé à plus de 3 kilomètres de la frontière. Des projectiles auraient même sifflé aux oreilles des lanciers. Tout accident grave fut toutefois évité, grâce aux officiers français qui firent cesser le feu.

Le peloton belge poussa sa reconnaissance jusqu'aux premières maisons de Vireux : là il fit halte, puis retourna en Belgique.

### Le Remariage des femmes divorcées

Voici le texte de la proposition de loi déposée par M. Raynard et adoptée la semaine dernière par la Chambre, qui modifie le point de départ du délai de dix mois imposé à la femme divorcée avant de se remarier.

Article premier. — L'article 296 du Code civil est remplacé par la disposition suivante :

La femme divorcée pourra se remarier aussitôt après la transcription du jugement ou de l'arrêt ayant prononcé le divorce, si toutefois il s'est écoulé plus de trois cents jours depuis la séparation effective des époux dûment constatée.

Cette constatation résultera : 1. De l'ordonnance de non conciliation, si les époux ont déjà une résidence séparée ; 2. à défaut d'une constatation expresse dans l'ordonnance, d'un procès-verbal constatant l'exécution de la dite ordonnance, en ce qui concerne la séparation de résidence ; 3. à défaut de constatation antérieure par l'un des deux moyens ci-dessus, le délai partira du jour du premier jugement préparatoire ou au fond qui aura été rendu dans la cause.

Art. 2. — L'article 297 est remplacé par la disposition ci-après :

La femme qui sera divorcée par une décision convertissant en divorce une séparation de corps, conformément à l'article 310 du Code civil, pourra contracter un nouveau mariage aussitôt après la transcription de cette décision.

### La victoire du prétendant à Mar Chica

Des nouvelles de source espagnole confirment la victoire du prétendant à Mar Chica. El Guebbas qui doit envoyer 500 hommes de renfort afin de parer aux désertions les a fait camper à l'intérieur de la casba et leur a fait lire une lettre du Sultan faisant appel à leur loyalisme.

Les pourparlers engagés en vue du pardon de Raisouli subissent un arrêt à la suite de la prétention de Raisouli qui exigerait quatre otages choisis parmi les notabilités de Tanger, dont le fils d'El Torrès.

Raisouli se rendra à Elkems pendant que se négociera son pardon à Tanger.

### Congrès International d'anarchistes

Le Petit Bleu annonce qu'un Congrès international d'anarchistes se tiendra du 26 au 31 août, à Amsterdam, avec le programme suivant :

La grève générale et la grève politique en masse. L'antimilitarisme comme tactique anarchiste. Les enseignements de la révolution russe. L'alcoolisme et l'anarchisme. L'anarchisme et les Unions professionnelles. La littérature moderne et l'anarchisme.

Parmi les participants à ce Congrès, figureront l'anarchiste Italien Malatesta, les Français Marmonda, et

Bierre Monatte, les Allemands Friedberg et Landauer, le Belge Georges Thona, etc.

## Petites Nouvelles

En présence des fluctuations alarmantes que subit le marché des céréales en ce moment, M. Ruau, ministre de l'Agriculture, vient d'ordonner une enquête afin de rechercher les raisons de la hausse des blés.

— On vient de payer les honoraires des défenseurs dans le procès Thaw. M. Delmas a touché 250.000 francs. Un autre avocat a touché 50.000 fr.

— Le général Picquart, ministre de la guerre et M. Barthou, ministre des travaux publics, sont allés à Pau où ils ont présidé un banquet démocratique.

— Le Conseil d'Etat russe a décidé de refuser aux juifs l'autorisation de séjourner à Sébastopol.

— Dimanche, M. Dujardin-Beaumetz, sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, a présidé l'inauguration du monument élevé à la mémoire de Gounod, le célèbre compositeur de musique.

— Dimanche à Nîmes, a eu lieu un meeting monstre, 300.000 personnes ont pris part à ce meeting où des discours ont été prononcés, réclamant la répression de la fraude des vins et des mesures contre la mévente des vins.

## CHRONIQUE LOCALE

### Les fêtes de Prayssac

La population de Prayssac fait admirablement les choses.

Déjà nous avions pu, il y a quelques années, lors de l'inauguration du Collège d'Istrie présidée par M. De Monzie, constater avec quel entrain, avec quel enthousiasme elle organisait une fête, une cérémonie publique.

Dimanche, c'est avec un réel plaisir que nous avons refait cette constatation.

Malheureusement, le mauvais temps a empêché de nos amis de prendre part à cette cérémonie patriotique qui avait attiré néanmoins une foule énorme dans la si coquette commune de Prayssac.

Le train de Cahors avait amené, dès 9 heures du matin, la plupart des invités, qui furent reçus, à Castelfranc, par la municipalité. MM. Penel, maire, Barrié, adjoint, et les membres du Comité des fêtes, Pardes, Lamouré, Cavailhac, et anciens combattants, vétérans des armées de terre et de mer, le groupe de Luzach, ayant à sa tête M. Pons, les sections de Montflanquin, de Puy-Lévéque, de Prayssac, et de toutes les communes avoisinantes étaient là, avec leurs drapeaux.

Le cortège se forma, la musique du 7<sup>e</sup> en tête et se dirigea malgré la pluie vers Prayssac où il pénétra aux sons d'un entrainant pas redoublé.

Guirlandes, drapeaux, arcs de triomphes, décoraient les rues et les habitations : il a été vraiment regrettable que le soleil n'ait daigné faire même une courte apparition, car on sentait combien ces décorations avaient coûté de travail aux organisateurs.

A 11 heures, le temps s'éclaircit : on en profita pour se rendre devant le monument du Maréchal Bessières.

Le cortège musical en tête partit du Collège d'Istrie et arriva devant le monument de l'illustre soldat : dès que les délégués eurent pris place sur l'estrade aménagée en vue de la cérémonie, notre ami, M. Courtil, ancien officier des mobiles du Lot, chevalier de la Légion d'honneur, prit la parole.

Chers Camarades, Les vieux soldats, vous le savez n'ont pas généralement l'éloquence facile. C'est pour cette raison et mieux encore parce que j'ai conscience de ma complète insuffisance que je n'ai pas sollicité, je tiens à le dire immédiatement, l'honneur de porter la parole en ce lieu.

Mais un bon serviteur de la Patrie ne doit jamais se dérober lorsqu'il est commandé de service. Et il doit moins encore se dérober, s'il sait que, dans l'effort qu'on exige de lui, il y a un péril quelconque à affronter.

Je n'ai pas besoin de vous dire que ce n'est pas seulement sur les champs de bataille qu'on court des risques : car vous ne l'ignorez point, il est quelque chose dans notre beau pays de France qui ne plus sûrement que les armes les plus perfectionnées.

Aussi bien, n'ai-je pas la sottise prétention de croire que je viens prononcer devant vous ce qu'on appelle un discours. D'ailleurs, j'ai cru devoir par avance informer mes auditeurs qu'ils ne trouveraient dans mes paroles ni cette élévation de la pensée, ni ces envolées oratoires, qui font vibrer les cœurs et captivent les foules.

Dès l'annonce du banquet de Prayssac, j'avais formé le projet, malgré les flatteuses sollicitations dont j'avais été l'objet de la part des organisateurs, d'assister à cette patriotique fête en simple adhérent et rien de plus : tout à la fois à la pensée de retrouver pour un jour après trente sept ans, une partie des bons camarades avec qui j'avais combattu pendant l'année terrible. Et je me

promettais — et je me promets encore — de passer avec eux une inoubliable journée.

La maladie de mon vieil ami le commandant Guiraudies, notre ancien chef aimé, que nous eussions été si heureux de voir présider cette magnifique réunion et à qui, au nom de tous, j'adresse, avec nos regrets, l'expression de notre affectueuse sympathie, est, seule, la cause que je suis ici à sa place.

Mon autre excellent ami, le vaillant commandant Panouze, le remplacera pour le surplus.

Que j'adresse tout d'abord, au nom des combattants de 1870-1871 de la commune de Prayssac, nos vifs remerciements à M. le Préfet du Lot, à M. le Colonel du 7<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie, représentés ici par leurs distingués collaborateurs immédiats, aux officiers du 7<sup>e</sup> : que j'adresse de vives félicitations aux camarades qui ont conçu l'idée de cette fête, Pardes, Lamouré, à la municipalité qui n'a reculé devant aucun sacrifice pour en assurer l'éclat.

M. Courtil salue les camarades venus de tous les points du département et même des départements voisins qui ont tenu à prouver par leur présence, que les limites des diverses provinces n'existent pas quand il s'agit de glorifier la Patrie.

M. Courtil dit, ensuite que dans 6 ans, la ville de Prayssac célébrera le centenaire de l'excellent soldat, le maréchal Bessières.

En attendant l'heure de la glorification de la mémoire du héros, il tient à rappeler sa rude vie et sa gloire.

M. Courtil fait un excellent historique de la carrière du maréchal Bessières et il conclut son beau discours en ces termes :

« Quelque opinion qu'on puisse avoir d'ailleurs sur ces triomphes périlleux, accomplis à travers l'Europe, dans un amoncellement de cadavres et dans des flots de sang répandu alors que six ou sept millions de vies humaines furent sacrifiées pour satisfaire l'incommensurable ambition d'un homme, on n'en reste pas moins saisi d'admiration au récit des prouesses de ces héros qui, bravant tous les périls, marchaient au feu, calmes, stoïques, le sourire aux lèvres, comme à une parade ! »

Le maréchal Bessières fut de ceux-là et sa gloire est impérissable. Cette gloire, qui honore plus particulièrement la ville de Prayssac et le département du Lot, rejaillit sur la France entière. Cette vie, toute de droiture, de bravoure et d'honneur, força le respect et l'admiration de nos ennemis à tel point que, sur la place même où il était tombé, le roi de Sardaigne fit élever un monument qui existe encore !

« Il vécut, comme Bayard, il mourut comme Turenne ! » a dit Napoléon. On ne saurait rien ajouter !

Camarades ! Saluez encore une fois la mémoire du maréchal Bessières ! Gloire à ce héros ! Honneur à la ville de Prayssac ! Vive les soldats de la France !

De vigoureux applaudissements hachèrent les belles paroles de l'orateur, qui est salué par de vives acclamations de la part de nombreux camarades de la 6<sup>e</sup> Compagnie.

Les vivats redoublèrent pour applaudir la musique du 7<sup>e</sup>, qui fait entendre la Marseillaise.

Le Banquet Le Banquet se célébra dans la grande cour du Collège d'Istrie.

L'installation est parfaite ; et c'est sans appréhension des bourrasques que l'on peut banquetter !

Il est midi : les convives prennent place, à la table d'honneur sont assis MM. le commandant Panouze, président Vachal, secrétaire général de la Préfecture, le commandant Sibra, délégué du colonel, entouré d'une délégation d'officiers du 7<sup>e</sup> : Penel, maire de Prayssac, Carlin, Cayrac, adjoints au Maire de Cahors, les maires des communes voisines, Pendaries, ingénieur en chef de la Haute-Garonne.

La presse, au grand complet, est placée face à la table d'honneur.

Durant le repas fort bien composé qui fut du goût de tous les convives — ce dont nous félicitons le vatel de Prayssac — la plus franche gaieté ne cesse de régner.

Ajoutons que la musique militaire, sous la direction de son distingué chef, M. Michel, s'est fait entendre pendant le repas.

Mais avec le dessert, vient le moment des toasts.

M. le commandant Panouze, au milieu du plus grand silence se lève et prononce le beau discours suivant que nous sommes heureux de publier.

DISCOURS DE M. PANOUZE Messieurs, Chers camarades et amis,

Je n'éprouve aucune gêne à vous avouer de suite que je n'ai pas la moindre prétention aux talents oratoires et lorsque j'ai accepté, non sans quelques difficultés, le périlleux honneur d'élever ici mon humble voix comme président, j'étais loin de m'attendre à me trouver aujourd'hui en présence d'une réunion aussi nombreuse et aussi brillante.

Quoi qu'il en soit, le mot pompeux seul de discours, me donne déjà la chair de poule et j'ai fait une invocation à Saint Antoine de Padoue, pour nous préserver tous de cette calamité. Ainsi soit-il.

Du reste, vous le savez Messieurs, c'est à mon titre de doyen que je dois l'honneur d'occuper cette place.

Eh ! mon Dieu ! l'âge nous réserve assez d'amertumes, pour accepter les rares satisfactions qu'il nous offre.

M. Guiraudies-Capdeville, votre ancien commandant des Mobiles du Lot, devait présider cette réunion.

Ce droit lui revenait à tous égards, malheureusement pour lui et pour nous

il en a été empêché par son mauvais état de santé.

Voici la lettre qu'il m'a adressée :

Cahors le 8 mai 1907  
Cher camarade et ami,

Vous avez bien voulu accepter la présidence, à mon lieu et place, du banquet des anciens soldats de la Défense Nationale qui doit avoir lieu à Prayssac le 2 juin prochain.

Merci d'avoir accepté un poste que nul, mieux que vous, n'était digne d'occuper.

Les organisateurs du banquet ont été bien inspirés en vous désignant pour remplir cette tâche particulièrement délicate.

Les soldats de la Défense Nationale seront heureux de faire fête au vaillant soldat que ses brillants services, ses nombreuses blessures et son ardent patriotisme mettent hors de pair. En attendant l'heure de la réunion, permettez-moi, mon cher ami, de vous prier de faire part aux convives du 2 juin de mes vifs regrets de ne pouvoir assister à la belle réunion de ce jour.

Je fais des vœux pour leur bonheur et je serre leurs mains loyales.

Je dois ajouter qu'au cours de la rude campagne de l'Armée de la Loire, les Mobiles du Lot se sont montrés des soldats vaillants, parfois héroïques, sachant au besoin, se sacrifier dans l'intérêt de tous.

Par leur courage, leur intrépidité, les Mobiles du Lot se sont montrés les dignes descendants des fiers Gaulois qui ont succédé pour assurer l'indépendance de leurs pays.

Gloire aux morts de l'Année terrible, honneur aux survivants. Veuillez agréer, mon cher camarade et ami l'expression de mes sentiments affectueux et dévoués.

GUIRAUDIES-CAPEDEVILLE  
Beaucoup d'entre vous ont eu à leur tête le commandant Guiraudies en 1870. Ils connaissent sa valeur sur le champ de bataille et savent quelle était sa bienveillante sollicitude pour tous, en toutes circonstances.

Envoyons, à ce chef, à ce camarade, à cet ami, l'expression de nos regrets, de notre estime et de notre affectueuse sympathie.

Le capitaine Courtil, notre camarade et notre ami, ce modeste serviteur de tous les devoirs, va tout à l'heure vous parler de ces mobiles du Lot, dont il a été un des chefs bien aimé et dont il est également l'historien pour la campagne de 1870-71.

Nul, mieux que lui, ne saurait remplir cette mission.

Messieurs, à mon humble avis, les assemblées de cette nature, les agapes de ce genre, offrent un caractère particulièrement agréable et intéressant, agréable d'abord par l'exclusion des intrigues politiques et doctrinales, choses rares de nos jours, et intéressantes ensuite, parce qu'elles resserrent les liens de fraternité, d'union et de solidarité, non seulement entre cette famille militaire, jeunes et vieux, sous les drapeaux ou dans leurs foyers, mais encore parmi tous les citoyens en général.

Hélas ! si la fraternité des peuples était aussi facile !

Mais nous n'avons pas à nous élever ici à ces hauteurs, notre rôle est beaucoup plus modeste.

D'ailleurs, laissons faire le Congrès de la paix, il en surgit de partout ; il en sort de toutes les bouches, c'est un assaut à la fraternité du monde entier... C'est le regard qui dit au coq : descends que je t'embrasse. Que c'est donc beau tout ça !

Mais en attendant la réalisation de ces beaux rêves, fondons des canons et perfectionnons nos machines de guerre pour la destruction du genre humain. Ne perdis pas de vue ce vieil adage : *Si vis pacem para bellum*. C'est là pour longtemps encore, je le crains bien, le seul moyen de vivre tranquilles chacun chez nous.

Hélas ! les traditions des siècles ont des racines si profondes !

Messieurs, je ne veux pas vous fatiguer en refaisant ici l'étude historique de cette date dont la triste mémoire restera impérissable.

Ces émouvants récits vous les avez entendus bien souvent et je ne pourrais que vous fatiguer en les ressassant.

Cependant, puisque nous sommes ici comme au sein d'une même famille (din lou mémé oustal), nous pouvons, sans refaire l'histoire de nos malheurs, ouvrir nos cœurs et échanger nos impressions.

La présence en ce lieu, de toutes ces barbes grises, de ces cheveux blancs, de ces vieux défenseurs de la patrie, épaves et débris de l'Année terrible remue nos entrailles et évoque en nous les souvenirs les plus douloureux.

Notre pensée recule en ce moment de 36 ans et plus. Nous revoiyons ces champs de bataille que nous avons arrosés de notre sang ; nous revoiyons tous ces camarades connus ou ignorés qui tombent à nos côtés et s'éteignent au cri désespéré de : vive la France.

Assurément l'histoire n'a pas retenu tous ces noms. Ils se confondent dans la masse anonyme des victimes du devoir. La patrie garde leur souvenir et les transmet en exemple aux générations qui s'élèvent. Et nous, nous qui leur avons survécu, nous avons le devoir sacré de perpétuer ces grandes traditions. Unissons ici nos cœurs dans une seule et même pensée et envoyons à la mémoire de tous ces braves, l'hommage de notre cher et pieux souvenir.

Mes chers camarades, ils sont pénibles ces souvenirs, ils nous oppriment ; nous les sentons encore ce frémissement douloureux, nous l'éprouvons encore cette immense stupeur qui se répand dans nos rangs éclaircis par les ravages de la mort ! Oh ! jours lugubres et maudits, nous vous revoiyons avec effroi.

Plus d'armée ou à peu près et ce qui reste de ses débris n'offre plus qu'un aspect lamentable.

J'estime, Messieurs, que c'est ici qu'il convient de rappeler les paroles de celui qui fut l'organe de la défense nationale, et qui, devant le monument élevé à la mémoire des soldats morts pour la patrie s'écriait :

« Oui, une grande nation doit honorer ses morts, et je dirai volontiers, que ceux qu'il faut honorer surtout, ce sont ceux qui sont morts dans le désastre, dans la défaite ; morts sans espoir, mais ayant fait d'autant plus leur devoir jusqu'au bout, qu'ils le faisaient avec le sentiment qu'il n'y avait plus à donner à la France que leur sang et leur vie. » C'est lui, Gambetta, notre illustre compatriote qui nous disait à tous : Ne désespérez jamais. Nos adversaires, eux-mêmes, ont rendu hommage à cet homme vraiment extraordinaire.

La France entière a tressailli à la nouvelle de sa mort et aujourd'hui elle lui prépare une place dans le temple de nos gloires nationales.

Nous voici donc après nos défaites. Et bien ! mes chers camarades, vous en souvient-il de ce dernier écho qui parvenait à nos oreilles, comme, en quelque sorte, notre dernier glas funèbre ?

Vous n'avez pas volé la leçon que vous venez de recevoir, nous disaient de toutes parts.

Comment ! nous n'avons pas volé la leçon que nous venons de recevoir ?

Et nous, naïfs, dans les rangs de l'Armée, nous ne comprenions rien à ces reproches, nous en étions absolument abasourdis.

Mais, hélas ! nous l'avons fait depuis, notre examen de conscience et notre mea culpa, et ce qui nous avait d'abord paru comme une offense, nous l'avons accepté, plus tard, comme un reproche mérité.

Depuis cette époque néfaste, nous avons eu bien souvent l'occasion de le dire et nous ne saurions trop le répéter comme une leçon salutaire pour les générations nouvelles !

Où, notre orgueil national avait par trop subi l'emballement de notre tempérament exubérant ; où, notre arrogance militaire avait par trop dépassé les limites de la saine raison.

Silencieux et confus, nous l'avons senti dans les rangs de l'armée et sur nos fronts baissés se lisait bientôt notre deuil.

Ah ! c'est ici, mes amis, que commence l'expiation de nos joies débordantes au retour de Crimée et d'Italie. Sans doute, notre confiance dans notre vengeur drapeau, était allée jusqu'à l'aveuglement ; mais, je vous le demande, comment eût-il pu en être autrement ?

Je recule en ce moment mes souvenirs de 52 ans, car j'étais déjà sous les drapeaux que le canon de Sébastopol tonnait encore, et nous sommes en 1855.

J'entends encore, dans nos casernes, ces transports de joie à la nouvelle de chaque bataille gagnée, j'entends encore ces chants joyeux finissant par ce refrain : « Ce sont les forts qui croulent devant nous... Sébastopol et Malakoff... Sébastopol et Malakoff... »

Je vois toujours nos régiments déguenillés rentrant triomphalement en France et j'entends les cris d'enthousiasme poussés par la foule à la vue de nos drapeaux en loques.

Quatre ans après c'est l'Italie 1859, et de même 1871, c'est-à-dire 45 ans auparavant, les plaines de la Lombardie raisonnent de nos gloires comme un écho transmis par nos aïeux.

C'est sous les murs de Milan que nous arrive la nouvelle de la paix signée, cette paix si inattendue et qui fut si froidement accueillie dans nos camps. La population italienne elle-même qui tout à l'heure, nous couvrait de fleurs et de cigares prend subitement une attitude différente vis-à-vis de nous qui lui avions promis de pousser l'Autriche jusqu'à l'Adriatique.

Mes chers camarades, en parcourant rapidement ces étapes de ma vie, je n'ai pas l'intention de vous faire un cours de notre histoire militaire. Je ne fais que repasser sous vos yeux ce que vous savez déjà, mais j'ai voulu vous démontrer par cet aperçu que la confiance que nous avions en nous en 1870 était bien justifiée ; nous nous faisons donc, en quelque sorte ici, nos propres défenseurs.

Enfin, nous voilà en 1870, notre dernière et malheureuse étape. Qui de nous ne se rappelle la joie débordante qui éclate dans nos casernes à la nouvelle de la déclaration de guerre ?

Nos souvenirs de Crimée et d'Italie, sans remonter plus haut, sont là tout frais à nos mémoires... Et comment, après toutes ces guerres, ces succès et ces triomphes, l'armée aurait-elle pu ne pas voir en elle la plus absolue confiance ? Je vous le demande.

Et d'ailleurs, voyons, est-ce que nous ne sommes pas prêts ? archi prêts !... que me dites-vous là ! Mais il ne manque pas un bouton à nos gilets.

La nation elle-même partage notre enthousiasme et notre impatience. On vient de le dire du haut de la tribune : la parole est au canon.

Nous avons vécu, nous, messieurs ces heures de délire et d'ivresse ! Nos oreilles raisonnent encore de ces chants de circonstance qu'on entend dans les cafés concerts et dans la rue.

Nous l'avons vu, votre Rhin Allemand, là tenu dans notre verre, etc., etc.

Et enfin, nous partons, et nous partons de ce pas cadencé par ce rythme que l'histoire nous reprochera longtemps : « Berlin ! à Berlin ! à Berlin ! » Vous savez le reste... Non seulement nous ne sommes pas allés à Berlin boire le vin du Rhin mais encore, chose bien plus humiliante, nos adversaires sont venus à Versailles boire notre vin de champagne dans le palais de nos rois.

Mais, attendez, mes amis, attendez nous ne sommes pas encore au bout de nos peines, de nos angoisses et de nos tribulations. La France a un autre calvaire à gravir et comme pour achever sa ruine et ses humiliations, il faut qu'une poignée de cerveaux exagérés, poussés par un vent de folie inexplicable, allument la guerre civile.

Et alors, et alors, nous avons sous les yeux ce spectacle affreux, horrible de deux armées françaises dont chacune d'elles cherche l'extermination de l'autre. Ah ! notre chère France, quel est donc ton crime pour une telle expiation ?

36 ans sont passés sur ces ruines et sur ces hontes et aujourd'hui nous bien

aimée France, sort de cette fournaise ardente, renait de ses cendres et, le glaive en main, en face des nations stupéfaites, se tourne du côté du Rhin et lance fièrement ce cri : « me revola ! regardez-moi bien en face ! Je te menace personne, mais... je n'ai pas peur. »

Eh bien, mes chers camarades, n'avez-vous pas raison d'être fiers d'être français ?

Et comment ! ce mot de patriotisme qui nous est si cher, ne serait-il plus aujourd'hui qu'un vain mot ! Et comment notre vénéré drapeau, cet emblème sacré de nos gloires et de nos espérances, ne serait-il plus qu'une feuille et sale loque bonne à jeter au feuier.

Mais vous tous qui m'écoutez... parlez et dites-moi si ces insanités ne vous font pas monter le rouge au front et ne vous inspirent pas le plus profond dégoût ?

Non, non jamais ces doctrines répugnantes et criminelles ne prévaudront dans notre chère armée. Le bon sens et l'amour de la patrie triompheront toujours dans notre bien aimée France.

Pour nous maintenant nos regards vers celle qu'on appelle, avec juste raison, la silencieuse, et on pourrait ajouter : la travailleuse, car c'est dans le silence et dans l'ombre qu'elle prépare la remède aux blessures du passé. C'est là qu'elle accomplit sa tâche délicate et pénible.

Elle a conscience de ses devoirs et saura les remplir en toutes circonstances ; soyez-en bien certains. Voilà, messieurs, ce qui doit adoucir l'amertume et la douleur que, nous causent toutes ces théories subversives et paradoxales de quelques fous. Sans doute ce sont là autant de baumes pour nos pauvres cœurs, suprêmes consolations des barbes grises, et des cheveux blancs. Oui, mais hélas ! c'est ici, à ce point tournant de notre carrière, où notre âme s'empli d'une profonde tristesse, et où notre pensée s'égare dans de pénibles déceptions.

Nous voyons s'écouler les années et nous restons immobiles aux pieds de nos faisceaux sans les rompre.

N'allons-nous pas, nous les vrais vétérans, voir s'évanouir comme une lente agonie, ce doux espoir qu'avait fait naître en nous le grand citoyen de Cahors, lorsqu'il a prononcé ces paroles si sages et si consolantes : « n'en parlons jamais, mais pensons-y toujours. »

Eh bien ! que voulez-vous ! il faudra prendre notre parti et nous consoler par la pensée que nos fils prendront nos places sur les terres que nous avons foulées ; ils y trouveront la trace de nos pas et je puis même dire (sans blesser aucune modestie) la trace de nos vertus puisqu'il ne s'agit ici que des vertus militaires.

Et si, comme les murs, les champs de bataille parlent, nos enfants apprendront que si leurs pères n'ont pas inventé la poudre, car il faut tenir compte des progrès de la science, ils ont au moins su s'en servir. Cette pensée réchauffe nos cœurs et ravive nos espérances.

C'est le vieux coursier qui redresse l'oreille au son de la trompette. Il frémit et piaffe d'impatience pour le départ d'une dernière charge.

Et tenez, mes amis, j'en suis absolument convaincu, en me sortant d'ici tout à l'heure on nous donnait à chacun un fusil pour courir sus à l'ennemi, tous comme un seul homme, nous y voleurions.

Messieurs et chers camarades, deux mots et je finis.

Prayssac célèbre aujourd'hui la commémoration de la guerre 1870-71. Dans cette réunion, se confondent tous les éléments sociaux et toutes les opinions diverses.

L'armée, les jeunes et les vieux, c'est-à-dire l'épée encore à la main, ou déjà la main à la charrue, est là avec la nation, je ne vois rien de plus beau et de plus consolant, et dans ce sublime élan d'union et de fraternité, la main dans la main levons nos verres au cri du cœur :

Vive la France, Vive l'Armée, Vive la République.

C'est par de vigoureux bravos qu'a été salué le discours du sympathique commandant qui est l'objet d'une véritable ovation.

M. Panouze donne lecture du télégramme suivant qui vient de lui être remis :

Cahors, le 2 juin 1907, 1 h. 20 s.

« A tous les anciens combattants de 1870 salut cordial et affectueux. Je bois à l'impérissable mémoire de nos chers morts. Je bois à la France glorieuse sous les couleurs nationales. Je bois à la République sauvegardée de la patrie. Je bois enfin à vous tous chers amis que la vieillesse vous soit légère. »

« GUIRAUDIES-CAPEDEVILLE. »

Une belle ovation est faite en l'honneur de M. Guiraudies-Capdeville qui compte dans l'assemblée tant de fidèles et dévoués camarades.

Puis, c'est le tour de M. Vachal. M. Vachal, secrétaire général, se félicite d'être venu à cette réunion patriotique représenter le gouvernement de la République.

La France doit de la reconnaissance à ceux qui l'ont défendue contre ses ennemis : c'est un hommage plus ému que méritent ceux qui à l'heure des revers ont pris les armes pour repousser l'invasion.

Les mobiles du Lot et les combattants de la Défense Nationale ont donné cet exemple : ils ont été à la peine : il est bien juste qu'ils soient à l'honneur.

En septembre 1870, alors que le régime impérial s'écroulait sous le poids de désastres sans exemple, la République fut acclamée par le pays comme le gouvernement de la Défense Nationale : elle sauva l'honneur de la France. Gambetta organisa la Défense en province et ces combattants qui, sans distinction de partis, accoururent sous les drapeaux ont bien mérité de la Patrie.

Le secrétaire général remercie la municipalité de Prayssac et les organisateurs de la fête : il félicite la population de l'accueil qu'elle a réservé aux visi-

teurs qui sont venus assister à cette fête patriotique, associant aux glorieux souvenirs du passé les espérances en l'avenir.

Chez tous les peuples le patriotisme est une vertu. En France cette vertu est facile à pratiquer. Qui ne serait fier d'être le fils d'une patrie comme la nôtre ? C'est celle qui représente les plus belles traditions et qui a proclamé les droits de l'homme et du citoyen.

Une nation qui a rendu de tels services à l'humanité, qui veut rester maîtresse de ses destinées et de son avenir, doit être forte. Elle a trouvé en son armée nationale une solide garantie de son existence : elle a confiance en cette armée, si bien représentée à ce banquet.

Le Secrétaire Général lève son verre à la prospérité de la République Française et en l'honneur de l'éminent citoyen qui la représente si dignement, le Président Fallières.

De vives et longues acclamations saluent M. Vachal, dont les belles paroles produisent la meilleure impression sur la foule.

A son tour, M. Courtil prend la parole.

DISCOURS DE M. COURTIL  
Chers camarades !

Je ne saurais assez vous exprimer le plaisir que j'éprouve de me trouver aujourd'hui au milieu de vous tous, soldats de toutes armes, qui, en 1870-1871, avez appartenu aux diverses armées de la France.

Mais les expressions me manquent pour vous traduire la joie profonde que j'ai ressentie en revoyant, après de si longues années, mes compagnons d'armes du 70<sup>e</sup> régiment des mobiles et surtout mes vaillants camarades de la 6<sup>e</sup> compagnie du 1<sup>er</sup> bataillon.

Pendant six mois nous avons vécu la même vie, partagé les mêmes fatigues et privations, encouru les mêmes dangers, et de pareils souvenirs sont ineffaçables.

Ce qui reste aussi profondément gravé dans nos mémoires et dans nos cœurs à nous tous, c'est le souvenir des malheurs de la patrie : l'humiliation de nos drapeaux, l'invasion étrangère, le démembrement de la France.

Nous avons vu, les yeux pleins de tristesse, la rage au cœur, les cohortes allemandes franchir nos frontières, fouler aux pieds notre sol et s'avancer toujours plus avant sur notre territoire, semant partout les ruines et le deuil, sans pitié, malgré tous nos efforts, contenir cette marée débordante.

Pourquoi donc n'avons-nous pas vaincu ?

En forts excellents termes, M. le commandant Panouze vient de vous en indiquer les raisons et je ne devrais pas ajouter un mot à ses paroles si patriotiques. Permettez-moi cependant de reporter encore un instant vos pensées vers cette époque néfaste et de vous dire, moi aussi quelques mots de cette guerre de 1870.

Tous, d'ailleurs, vous en connaissez l'origine et vous savez dans quelles déplorable conditions, le 19 juillet 1870, Napoléon III déclara la guerre à la Prusse, guerre terrible qui nous coûta la perte de deux de nos plus belles provinces, cinq millions

dues, ces lambeaux de la patrie, qui nous furent arrachés par la force en 1871. Ce sera la justice imminente des choses dont parlait le grand patriote. Cette guerre, seule, sera vraiment juste, vraiment sainte, vraiment populaire ! Et ce jour-là, croyez-moi, pas un seul français n'osera parler de désertion, de crose en l'air !

D'ailleurs — et ce serait justice — les insensés qui fomenteraient la rébellion en un pareil moment n'auraient que ce qu'ils méritent : le poteau !

C'est pour cette guerre que nous devons être toujours prêts ! C'est pour maintenir l'honneur de la France, l'intégrité de notre territoire, que nous devons avoir, constamment entraînée, une armée puissante !

Vive l'armée française ! Vive la République !

Préparons donc nos enfants aux grands devoirs qu'ils auront à remplir et préparons leurs mères aux sacrifices les plus douloureux qu'elles puissent avoir à supporter.

Le discours de M. Courtil est haché par les braves de tous les vieux combattants de la 6<sup>e</sup> compagnie du 1<sup>er</sup> bataillon des anciens soldats.

Tous ont les larmes aux yeux et c'est avec effusion qu'ils serrent la main et embrassent leur capitaine qui fut toujours pour eux plus qu'un chef, un camarade.

M. Siro, de Montflanquin, apporte ensuite le salut des camarades du Lot-et-Garonne ; son discours est de belle allure ; il est très applaudi.

M. l'abbé Filsac, aumônier militaire, prend ensuite la parole : « Vive l'armée, vive la France, vive la République », et cria-t-il, au milieu des bravos des anciens combattants auprès desquels il marcha pendant la rude époque.

M. Filsac évoqua à son tour la triste période, et donna communication de divers documents relatifs au maréchal Bessières, duc d'Istrie.

Mais tous ces discours sont bien longs ; la salle de l'école est envahie par une foule énorme, et c'est peine perdue pour rétablir un silence même relatif.

Aussi dès que M. Filsac, applaudi par les convives a terminé son discours, la séance est levée et la foule se retire.

A ce moment le ciel est plus clément et permet à la foule énorme et joyeuse de circuler sur la promenade de Praysac où la musique militaire donne un excellent concert.

La fête de nuit fut, en tous points réussie ; dans les rues, aux fenêtres des habitations, sur la promenade c'est une profusion de lampons multicolores qui illuminent et offrent un spectacle féérique.

Mais il est tard : le train de Cahors est annoncé. Il faut se diriger vers la gare.

Là, on serre les mains amies, on félicite les organisateurs de la fête, on les remercie de la belle journée qu'ils ont procurée aux invités et l'on part en emportant le meilleur souvenir.

L. B.

## CAHORS

### Audition des Droits de place

Il sera procédé, le vendredi 21 juin 1907, à 2 heures du soir, dans la salle des actes publics de l'Hôtel de Ville, à l'adjudication, à l'extinction des feux, au plus offrant et dernier enchérisseur, de la mise en ferme des droits de place et de stationnement à percevoir sur les places, marchés et autres lieux de la Ville de Cahors.

L'effet de l'adjudication commencera le 1<sup>er</sup> juillet 1907 pour prendre fin le 30 juin 1911.

La mise à prix est fixée, pour chaque année de bail, à 12.000 fr. en sus des charges.

On n'admettra aux enchères que des personnes d'une moralité, d'une solvabilité et d'une capacité reconnues, et qui, après s'être fait inscrire, trois jours avant, sur le tableau des candidats, auront été déclarées admissibles par l'autorité municipale.

Nul ne pourra prendre part à l'adjudication s'il n'est français ou naturalisé français.

Aucune femme ne sera admise à concourir.

Les concurrents seront tenus de verser préalablement dans la caisse du Trésorier Payeur général, à titre de cautionnement provisoire, une somme de mille francs ; ils justifieront de ce versement au moyen d'un récépissé qu'ils devront déposer lors de leur inscription sur le tableau des candidats.

Le cautionnement définitif comprendra un deuxième versement de 1000 francs que l'adjudicataire devra effectuer dans les trois jours qui suivront l'adjudication.

Le cahier des charges et le tarif des droits à percevoir sont déposés au secrétariat de la mairie où on peut en prendre connaissance.

Le Maire de Cahors, Officier d'Académie, D<sup>r</sup> Pierre DARQUIER.

Maire révoqué

Par décret de M. le Président de la République en date du 1<sup>er</sup> juin, M.

Mamou, maire de Girac (Canton de Bretenoux), récemment suspendu par arrêté préfectoral est révoqué de ses fonctions.

## Tabacs

M. Pitois, commis de culture des tabacs à Gourdon est nommé en la même qualité à Lauzès, en remplacement de M. Lespinassas, nommé dans le Lot-et-Garonne.

## Travaux publics

Par arrêté du 31 mai sont distraites de la 4<sup>e</sup> inspection (Bordeaux) et rattachées à la 5<sup>e</sup> inspection (Périgueux), les lignes de Thiviers à Sariat et à Gourdon, et celles de Monsempron-Libos à Cahors.

## Le repos du Dimanche

Il a été constaté que, malgré les dispositions du décret du 20 octobre 1892, portant règlement sur le service intérieur des troupes (art. 234, infanterie ; 274, cavalerie ; 301, artillerie), les hommes sont quelquefois réunis le dimanche pour certaines revues d'ensemble, notamment des revues de santé.

Le ministre rappelle que le dimanche doit être consacré au repos. Les seuls travaux autorisés au cours de ce jour sont ceux qu'il n'est pas possible de remettre au lendemain, tels que travaux de propreté, de chambre ou de quartier, distributions de vivres, etc., mesures nécessaires à l'entretien journalier des hommes et des chevaux.

G. PICQUART.

## Tribunal correctionnel

Audience du 3 juin 1907

Une seule affaire a été appelée à cette audience.

Le nommé Brugidou de Marcenac (commune de Lalbenque) est inculpé de contrebande d'allumettes.

M<sup>e</sup> Lacaze, avocat de l'administration des contributions indirectes, demande l'application de la loi.

Brugidou est condamné à 300 francs d'amende.

## Démographie

Voici le mouvement de la population qui s'est effectué dans notre ville pendant le mois de mai dernier :

Naissances : 13, dont 12 légitimes et 1 illégitime, se décomposant comme suit : garçons, 7 ; filles, 7.

Mariages : 6.

Décès : 22, dont 10 du sexe masculin et 12 du sexe féminin.

Les décès se répartissent de la manière suivante : 1 de moins d'une année ; 3 de 20 à 29 ans ; 2 de 30 à 39 ans ; 1 de 40 à 49 ans ; 3 de 50 à 59 ans ; 5 de 60 à 69 ans ; 4 de 70 à 79 ans ; 3 de 80 à 89 ans.

## Viande de boucherie

Voici l'état officiel des animaux abattus pendant le mois de mai dernier, pour la boucherie :

77 bœufs, pesant 44.961 kilos ; 43 vaches, pesant 18.892 kilos ; 772 moutons, pesant 20.755 kilos ; 178 veaux, pesant 17.737 kilos ; 34 porcs, pesant 3.349 kilos ; 21 chevaux ou mulets ; 2 ânes.

Soit, au total : 1.128 animaux de races et de qualités diverses, pesant ensemble, chevaux, mulets et ânes non compris : 105.695 kilos qui ont été livrés à la consommation.

## Vol audacieux

Samedi, dans la journée, un vol a été commis chez M. Molinier, cordonnier, rue St-Jammes.

Le ou les voleurs sont montés au premier étage, ont pénétré dans une chambre et se sont emparés d'une montre en or avec sa chaîne et de diverses bagues de même matière.

La police a aussitôt ouvert une enquête qui, espérons-le, amènera l'arrestation du ou des coupables.

## Foire du 1<sup>er</sup> juin

Malgré les nombreuses averses qui sont tombées durant une partie de la journée, la foire du 1<sup>er</sup> juin, dite de la Saint-Clair, a été très importante.

Le cours des bestiaux et des diverses denrées ont été les suivants :

Bœufs gras, de 41 à 43 fr. les 50 kilos ; bœufs d'attelage, de 750 à 1.000 fr. la paire : bouvillons, 500 à 700 fr.

Porcelets, de 30 à 45 fr. la pièce selon grosseur.

Moutons gras, 0,80 le kil. ; agneaux 0,90 ; brebis pour l'élevage, de 25 à 32 fr. la pièce.

Blé en vente : 120 hect., vendus 110 au prix moyen de 19 fr. l'hectolitre ; mais en vente : 30 hect., vendus 25, au prix moyen de 17 fr. ; pommes de terre 6 fr. l'hect.

Volailles grasses, 1 fr. le demi-kil. ; poulets, 1,20 ; dindes, 0,70 ; lapins privés, 0,55 ; œufs, 0,85 la douzaine ; petits canards, de 1,80 à 2,20 la paire ; oisons, de 6 à 6,50 la paire.

Deux porte-monnaies ont été perdus ou volés.

# Nos DÉPÊCHES

## Télégrammes reçus hier :

Paris, 3 juin, 1 h. 24 s.

### Les Inscrits maritimes

M. Clemenceau s'est entretenu dans la matinée avec M. Thomson relativement à la grève des inscrits maritimes.

### Les réformes judiciaires

M. Clemenceau s'est entretenu avec M. Cruppi, président de la Commission des réformes judiciaires et avec M. Labori rapporteur du projet relatif aux Conseils de guerre, pour fixer avec eux la date de la discussion du projet à la Chambre.

## Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris 4 juin 1 h. 30 s.

### La crise viticole

Au Conseil des ministres qui a eu lieu ce matin, M. Clemenceau a annoncé qu'il confèrera dans l'après-midi ainsi que M. Caillaux avec les représentants des départements du Midi pour rechercher une prompt application des moyens susceptibles de terminer la crise viticole.

### Fin de grève des inscrits

M. Thomson a annoncé que la grève des inscrits maritimes peut être considérée comme terminée.

AGENCE FOURNIER.

## Arrondissement de Cahors

### Valrouffé

Si Calypso était inconsolable du départ d'Ulysse, M. Leopold Raynal ne peut non plus se consoler d'avoir raté la présidence du conseil municipal de Valrouffé, que son oncle l'honorable M. Grèzes, croyait lui transmettre comme une propriété héréditaire.

Cette déception est d'autant plus cruelle pour M. Leopold qu'il se croyait l'homme indispensable et prédestiné pour régner en maître sur sa commune d'origine.

« Braves gens !... braves amis !... dit-il, sait-il d'un ton docteur et sententiel « après le résultat du scrutin à ceux qui « semblaient s'apitoyer sur son sort, — « les mains qui ont fait campagne contre moi m'ont rendu un bien grand service et peuvent être persuadés que « dans le fond je n'ai jamais aspiré à la « mairie de Valrouffé pas plus qu'à celle « de Larroque-des-Arcs.

« Cependant si, pour l'instant, je tenais à être maire de Valrouffé, c'était « tout bonnement croyez-le bien par pur « dévouement et patriotisme local, car « malgré tout, mes nombreuses connaissances en affaires, acquises durant le « cours de ma profession de géomètre- « expert, un brevet de capacité et une « suppléance de quelques mois comme « instituteur prouvent surabondamment « combien j'aurais été à la hauteur de « mes nouvelles fonctions. De plus je « suis l'ami de toutes les notabilités départementales, sans en excepter M. « de Monzie lui-même qui est heureux de « me serrer la main et m'assurer de tout « son concours. »

Comme on le voit notre héros ne se ménage point l'encens et on ne peut que conclure d'après ce qui précède que hors de lui il n'y a point de salut. Lui à pouvoir ce serait pour notre commune une pluie de faveurs ; presque l'âge d'or ; mais que sans lui, ignorée privée de toute influence, la mairie ne peut qu'aller à la dérive.

Citoyens de Valrouffé, mes amis soyez sans inquiétude sachons nous entendre et tout ne sera pas perdu.

Notre St-Pierre-ès-lien qui en bon patron a toujours veillé dit-on sur la destinée de nos ancêtres, inspirera, encouragera guidera notre nouvel administrateur, et cela pour le plus grand profit de notre commune et de la République.

Pierrounet dé per los Founçados.

### Saint-Pantaléon

Imposition extraordinaire. — Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté.

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique. — Il sera établi d'office sur la commune de Saint-Pantaléon (Lot), pendant deux ans, à partir de 1907, une imposition extraordinaire de dix-neuf centimes (19 c.) additionnels au principal des quatre contributions directes dont le produit, évalué en totalité pour 1.635 francs environ, servira à compléter le paiement des frais de translation du cimetière.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des

députés sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 30 mai 1907.

A. FALLIÈRES.

Par le Président de la République :  
Le président du Conseil,  
Ministre de l'Intérieur,  
G. CLEMENCEAU.

## Limogne

La foire. — Malgré sa coïncidence avec celles de Cahors et de Villeneuve, la foire de Limogne a été très importante, il s'est traité beaucoup d'affaires sur les bœufs de travail aux cours ordinaires, mais surtout sur les bêtes à laine. Jusqu'à ce moment le manque de fourrage avait enrayer la vente ; mais le peu de pluie qui tombe tous les jours fait croire les herbes et contribue à activer la vente surtout des agneaux, aussi il y a une hausse sensible. Les jeunes cochons continuent à se vendre à des prix très élevés.

Blé, 19 à 20 fr. l'hectolitre.  
Mais, 14 à 15 fr. l'hectolitre.  
Avoine, 9 à 10 fr. l'hectolitre.  
Quantité de jardinage, le plant de betterave à vil prix.

Œufs, 0 fr. 70 la douzaine. Volaille jeune 1 à 1 fr. 10 le 1/2 kilo. Beaucoup de marchands.

## Arrondissement de Figeac

### Figeac

Tribunal correctionnel. — Audience du 1<sup>er</sup> juin.

Nous avons relaté l'arrestation d'une bande de pickpockets qui avaient opéré le 15 novembre dernier, jour de foire, sur les divers marchés de notre ville. Ces individus de nationalité espagnole comparaissent à cette audience, José Rius, 21 ans, José Gil, 22 ans ; Manuel Santa-Maria de Ortiz, 21 ans ; Mercédès Malgoza, 20 ans ; Philomène Trémoulet, épouse Malgoza, 39 ans ; Ernest Oida, 17 ans, et Manuel Lopez, 31 ans, sont poursuivis pour vol à la tire, complicité de vols, vagabondage et contravention à un arrêté d'expulsion.

Ils sont condamnés : Rius et Gil, à six mois de prison ; Santa-Maria, à six mois ; Mercédès, Malgoza, l'épouse Malgoza et Oida à trois mois ; Lopez à quarante-cinq jours. Après de belles plaidoires de MM<sup>e</sup>s Pérès, Fontanges et Born, le Procureur de la République, dans une péroraison éloquent, a flâtri ces étrangers qui viennent exploiter nos foires, et abusent ainsi de la généreuse hospitalité que veut bien leur accorder la France trop confiante.

Au palais. — Sur la proposition de M. le sous-préfet, M. Albert Granier, vient d'être nommé concierge du tribunal, en remplacement de son père décédé.

### Comiac

Orage. — Un violent orage a éclaté le 28 mai sur une partie du territoire de la commune de Comiac et a détruit au chef-lieu ainsi qu'au village de Boussac, la totalité des récoltes. Sur la route assez rapide qui partage le bourg, coulait un grand torrent, qu'on n'avait jamais plus vu, et qui a failli amener un homme sans le secours de son domestique.

L'eau pénétrait en abondance dans les maisons et beaucoup de marchandises des épiciers, boulangers etc., ont été perdues ou endommagées. La route a été fort détériorée et le conducteur des ponts et chaussées mandé en toute hâte a déclaré qu'il n'aurait jamais cru, s'il ne s'était pas transporté sur les lieux, qu'il y eût des dégâts pareils.

### Saint-Céré

Abattoir. — Voici le nombre des animaux abattus pendant le mois de mai dernier : 9 bœufs, 94 veaux, 7 moutons, 48 agneaux, ayant donné 8.808 kilos de viande.

## Arrondissement de Gourdon

### Gourdon

Accident. — Vendredi soir, vers une heure, allées de la République, un jeune apprenti coiffeur pédalait sur le Tour-de-Ville, lorsque, en face de l'hôtel de l'Écu de France, en voulant prendre le tournant, il alla heurter le mur qui surplombe le cours Ginhert-Lavaysse, et fit un saut d'une dizaine de mètres. Par miracle, il n'a eu aucun mal.

Cet exemple mettra peut-être un frein à l'audace de nos jeunes cyclistes, qui vont à une allure trop précipitée à cet endroit si dangereux.

Abts. — Le Maire de Gourdon a l'honneur d'informer le public que le 30 juin étant cette année un dimanche, la foire qui a lieu à cette date, sera tenue la veille, samedi 29 juin.

Gourdon, le 1<sup>er</sup> juin 1907.

### Le Maire : A. LINOL.

### Souillac

Etat civil du 15 au 31 mai. — Naissances : Denise-Antoinette Chassaing ; Georgette-Rose Labadie.

Publications de mariage : Baptiste Célié, mécanicien à bord du steamer Amiral Salandrouze au Havre et Magdalena Merklinger, sans profession au Havre ; Victor Roques, soldat au 7<sup>e</sup> de ligne à

Cahors et Marie Jourdes, servante à Cahors ; Cyprien-Victor Faure, soldat de la garde républicaine, caserne Napoléon à Paris et Berthe Marty, sans profession aux Marjades commune de Souillac ; Antoine Martine, cultivateur à Souillac et Marie-Madeleine Grand, sans profession à Souillac.

Décès : Marie Delvert, veuve de Pierre Cluzan, cultivatrice, 63 ans, rue du Pajol ; Louise Malbec, épouse de Guillaume Bouyrou, sans profession, 58 ans, rue de la Halle ; Pierre-Germain Périer, sous-inspecteur de l'enregistrement en retraite, 84 ans, avenue du Port ; Marie Levet, épouse Jean Lajugie, sans profession, 56 ans, avenue du Cimetière ; Françoise-Victorine Cessac, veuve de Joseph Castanet, sans profession, 67 ans, rue de Juillet.

## Vayrac

Escroquerie. — Un individu disant se nommer Pinquet, repasseur, quarante-cinq ans, après s'être fait loger et nourrir pendant un jour et une nuit à l'auberge Verdié, est parti sans solder sa dépense. L'aubergiste a déposé une plainte.

La foire. — Malgré que notre foire du 1<sup>er</sup> juin, dite de la Saint-Clair, coïncidait avec celle de Souillac et de Tulle, elle a été assez importante. Tous les bestiaux se sont bien vendus.

Voici les principaux cours : Bœufs gras, 35 à 36 fr. poids vifs ; vaches, 30 à 31 fr. ; moutons gras, 42 à 43 fr. ; veaux de lait, 50 à 60 fr. ; le tout les 50 kilos poids vif.

Bœufs d'attelage, 800 à 900 fr. ; veaux de corde, 400 à 600 fr. ; le tout la paire ; brebis, 25 à 30 fr. pièce ; nourains, 30 à 50 fr. ; porcelets, tendance à la hausse, 25 à 30 fr. le tout la pièce ; chevreaux, 6 à 10 fr. pièce, suivant grosseur.

Poulets de grain, 1,20 à 1,40 le demi-kilo ; grosse volaille, 1 fr. à 1,10 le demi-kilo ; pigeons, 1,20 à 1,50 la paire ; canetons, 1 fr. à 1,25 la pièce ; petits poussins, 0,60 à 0,80 la paire.

Œufs, 0,70 la douzaine. Les légumes sont devenus un peu plus abondants que par le passé et le prix plus abordable.

## Chez nos voisins

### Lot-et-Garonne

#### FUMEL

### Faux Monnaieurs

Parmi les anarchistes arrêtés à Paris pour fabrication et émission de fausse monnaie, se trouve le compagnon Matha, imprimeur-gérant du *Libre-taire*. Ce dernier n'est pas inconnu à Fumel.

Matha, qui dans sa jeunesse, maniait habilement le rasoir et les ciseaux, a fait la toilette de maintes têtes aristocratiques fuméloises. Il a travaillé chez l'un de nos premiers Figeiros, après avoir fait son apprentissage à Casteljaloux, son pays d'origine.

### Malfaiteur précoce

Un gamin d'une douzaine d'années, N., ayant pénétré dans le magasin de M. Caillaud pour voler des prunes, fut surpris par les employés de ce négociant.

Pour leur échapper N., se réfugia dans le grenier, ouvrit la lucarne, et de toiture en toiture réussit à sauter dans un jardin et de là dans une rue déserte. Arrêté quelques instants après par la police, le jeune N. fut trouvé porteur de fausses clefs.

Ce précoce voleur, qui promettait pour l'avenir, a été vu son jeune âge remis en liberté après une sévère admonestation du commissaire.

## Chemin de fer d'Orléans

### VOYAGES D'EXCURSIONS

AUX

### Plages de la Bretagne

Tarif G. V. N<sup>o</sup> 5 (Orléans)

Du 1<sup>er</sup> Mai au 31 Octobre, il est délivré des billets de voyage d'excursions aux Plages de Bretagne, à prix réduits, et comportant les parcours ci-après :

La Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Quéménébert, Ploërmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Le Palais (Belle-Ile-en-Mer), Lorient, Quimperlé, Rosperden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pout-l'Abbé, Châteaulin.

Durée : 30 jours

Prix des billets (aller et retour) : 1<sup>re</sup> Classe, 45 fr. — 2<sup>e</sup> Classe 36 fr.

Faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour.

Faculté de prolongation de la durée de validité moyennant supplément.

En outre, il est délivré au départ de toute station du réseau d'Orléans pour Savenay ou tout autre point situé sur l'itinéraire du voyage d'excursions indiqué ci-dessus et inversement des billets spéciaux de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classes réduits de 40 0/0, sous condition d'un parcours de 50 kilomètres par billet.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro la suite de notre feuilleton.

## Bulletin Financier

Paris, 3 Juin

La semaine débute mal les liquidations plus ou moins volontaires qui se poursuivent provoquent dans certains compartiments un fléchissement notable des cours. Les valeurs cuprifères sont les plus touchées, le bruit courant de la possibilité d'une campagne de baisse sur le cuivre. Le Rio Tinto termine aujourd'hui à 2195 fr. contre 2245 dernier cours de samedi.

La Rente française faiblit à 95,12.

Les Etablissements de Crédit ne donnent lieu qu'à de rares transactions. Le Comptoir National d'Escompte se négocie à 677 ; le Crédit Lyonnais à 1150 et la Société Générale à 662.

Les chemins français s'alourdissent : le Lyon à 1326 et le Nord à 1775.

Parmi les fonds d'Etats étrangers l'Italien se retrouve à 103,20 et le Turc à 93,90. L'Extérieure espagnole perd du terrain à 93,02 et le Portugais à 63,00.

Les fonds russes ne varient pas sensiblement. Le 5 0/0 nouveau clôture à 87,95 ; le 3 0/0 1896 à 60,20 et le Consolidé à 75,50.

L'attention se porte sur les valeurs industrielles Russes, ce qui donne un intérêt tout particulier à une étude sur la Russie et ses charbonnages contenue dans la dernière circulaire du Comptoir Intermédiaire de banques, 4, rue Chauchat à Paris.

Sur le marché en banque, les obligations 5 0/0, Hypothécaires de la Compagnie du chemin de fer de Goyaz sont demandées à 448 fr.

Ainsi qu'il a été dit déjà, cette compagnie est concessionnaire de deux lignes d'environ 600 kilomètres chacune. L'action de la Banque Centrale française est active à 430 fr.

## La bienvenue à Cahors

Une nouvelle comme la suivante qui intéresse tant de personnes et qui nous vient d'un habitant de Montauban ne peut être que bien accueillie.

M. L. Bergougnon, 113 rue Casseras, à Montauban nous dit :

« Malgré tous les traitements suivis depuis de nombreuses années, j'étais toujours atrocement pris des reins. Les souffrances me prenaient dès que je faisais un effort ou à la moindre fatigue. Cette dernière année, je ne sais si c'est l'âge ou le manque d'activité, les douleurs devinrent plus aiguës et je ne pouvais plus faire un mouvement. La nuit mon sommeil était agité, je ne pouvais trouver une position convenable pour reposer. J'avais les chevilles enflées, des varicèzes, mes urines étaient épaisses et décolorées, des frictions, des pointes de feu, etc j'étais allé aux eaux mais rien n'avait eu sur moi de résultat décisif. C'est alors que je fis usage des Pilules Foster pour les Reins, vendues à la Pharmacie Orliac, à Cahors. Je fus très heureux dès les premiers jours de ressentir un bien-être auquel je n'é

# CHOCOLAT MENIER

Méfiez-vous  
DES  
Contrefaçons

## Bibliographie

La visite des souverains de Norvège a mis Paris en fête, et cette actualité de haut goût ne pouvait manquer d'être notée par le *Monde Illustré* qui, dans son numéro de la semaine, a groupé les principaux épisodes du séjour royal.

C'est d'abord l'attente du train spécial et, sur le quai de la petite gare du Bois-de-Boulogne, où il a amené les illustres voyageurs, M. Fallières et les membres du gouvernement. Puis voici, en voiture, et se rendant au Ministère des Affaires Étrangères où des appartements spéciaux avaient été aménagés à leur intention, Le Roi Haakon et la Reine Maud, aux côtés du Président de la République et de Mme Fallières.

Enfin, un fort artistique instantané a fourni le motif d'une très belle double page, avec la *Visite des Souverains à l'Hôtel de Ville*, où ils ont été reçus par le président du Conseil municipal et les deux préfets.

Le cinquième meeting des Viticulteurs, qui s'est tenu à Carcassonne et qui a mis en mouvement deux cent mille manifestants, a donné lieu à des illustrations d'une fort pittoresque actualité.

Les événements de l'étranger ne sont pas oubliés, et une bien intéressante série de gravures renseigne les lecteurs sur *La Famille en Chine*, qui dénombre les populations du Céleste Empire.

La note artistique comporte une page sur *l'Explosion de Bagatelle*, avec des spécimens des plus jolis portraits de femme qui y figurent, et d'excellents portraits des *Humoristes*, dont vient de s'ouvrir l'attrayante exposition qui fait couvrir en ce moment nos parcs.

Voulez-vous vous instruire ? Voulez-vous vous distraire ? Lisez *Mon Dimanche*, la charmante revue populaire illustrée dont le n° mis en vente aujourd'hui est véritablement d'un palpitant intérêt. *Le Grand Fléau*, très curieux article de M. Pierre Millo ; *Une Maison qui traverse la Mer* ; *La Mort du Hareng* ; désopilante fantaisie d'Alphonse Allais. *Les Tribulations d'un Fonceur*, amusante saynète de Jean Drault. *Le Cœur de Bébé*, chanson inédite de Mme Francine Lorée (paroles et musique). *L'art de préparer chez soi de fraîches boissons à bon marché*, plus de 60 articles illustrés, tel est ce numéro de *Mon Dimanche*, qui, avec 20 pages sous couverture illustrée, ses concours, ses nombreux conseils utiles et renseignements pratiques est vraiment le journal de tous et de toutes. *Mon Dimanche* est mis en vente partout chaque vendredi au prix de 10 centimes. Demandez-en des numéros spécimens gratuits et franco, à l'Administration, 4, rue de La Vrillière, Paris 1<sup>er</sup>.

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT

## Lectures pour Tous

Empereurs, rois, chefs d'Etat, ministres, tous ont leur tour. Après tant d'autres souverains, voici que le roi d'Italie vient de se laisser interviewer. C'est pour les *Lectures pour Tous* qu'a été l'exceptionnelle faveur de cette interview royale. Victor-Emmanuel III est d'ailleurs un fidèle lecteur des *Lectures pour Tous* : « Ce qui manque aux revues italiennes, a-t-il déclaré au rédacteur qui l'interviewait, c'est leur magnifique tirage. » Comment s'étonner de cette popularité quand on sait quel intérêt sans cesse renouvelé offrent les articles si actuels et si documentés, les romans et nouvelles, les merveilleuses illustrations de l'incomparable revue d'Hachette et Cie ?

Voici d'ailleurs le sommaire du n° de Juin :

Une audience de S. M. Victor-Emmanuel III, roi d'Italie. — Ce qu'on gagne, ce qu'on perd aux courses. — Sept cents hommes qui naviguent sur un volcan. — Comment on devient colon en Algérie. — Châteaux historiques, dessins de Huard. Plus on est de fous, plus on rit. — La grotte des Emmurés, nouvelle. — Une heure chez le docteur Leduc. — Excentriques confrères de nos artistes. — Les amoureux de Prudence, roman. — Pour surprendre les oiseaux chez eux. — Vingt-cinq millions d'affamés en Chine.

## Chemin de fer d'Orléans

Trains spéciaux à prix réduits des régions de l'Aveyron, du Lot et de la Corrèze pour Paris-Austerlitz, les 15 et 27 Juin 1907.

Des trains spéciaux à prix réduits, comportant uniquement des voitures de 3<sup>e</sup> classe seront mis en marche les 13 et 27 Juin prochain au départ des gares et sections ci-après et pour Paris-Austerlitz. Le retour individuel des voyageurs ayant pris les dits trains sera autorisé dans un délai de 90 jours par tous les trains ordinaires.

### PRIX DES PLACES (Aller et Retour)

Gares comprises entre Rodez (inclus) et Marcillac (inclus). 36 f. >  
Decazeville et gares comprises entre Saint-Christophe (Aveyron) (inclus) et Capdenac (inclus). 35 f. >  
Gares comprises entre Figeac (inclus) et St-Denis-près-Martel (inclus), La Capelle-Viescamp (inclus) et Viac (inclus) Neussargues (inclus) à Vayrac (inclus). 32 f. >  
Gares comprises entre les 4 Routes (inclus) et Uzerche (inclus) 29 f. 50  
La délivrance des billets aura lieu à Paris, à l'Agence Bonnet, 64, Boulevard Beaumarchais et aux gares de départ,

elle commencera à ces gares 3 jours au moins à l'avance.

Il est accordé une franchise de 30 kilogrammes de bagages par place.

Il n'est fait aucune réduction spéciale sur le prix des billets pour le transport des enfants.

Pour plus amples renseignements, consulter les affiches spéciales.

## Nouvelles cartes d'excursion en Touraine

En vue de faciliter le tourisme dans la région si intéressante des châteaux de la Loire, la Compagnie d'Orléans vient de créer des cartes d'excursions à prix réduits en Touraine, analogues à celles qu'elle délivre déjà pour les excursions en Auvergne, en Bretagne et dans les Pyrénées.

Ces cartes, délivrées toute l'année à Paris et aux principales gares de province, comportent la faculté de circuler à volonté dans une zone formée par les sections d'Orléans à Tours de Tours à Langeais, de Tours à Buzançais, de Tours à Givères, de Buzançais à Romorantin et de Romorantin à Blois.

Elles donnent en outre droit à un voyage aller et retour, avec arrêt facultatif, entre la gare de départ du voyageur et le point d'accès à la zone définie ci-dessus.

Leur validité est de 15 jours, non compris le jour du départ à l'aller, ni celui de l'arrivée au retour, avec faculté de prolongation à deux reprises de 15 jours, moyennant supplément.

Des cartes de famille sont délivrées avec une réduction de 10 à 50 0/0 sur les prix des cartes individuelles, suivant le nombre des membres de la famille.

Demande des cartes : à Paris, 6 heures avant le départ du train, dans les autres gares 5 jours à l'avance.

## Transport des petits pois et haricots verts

En 1905, la Compagnie d'Orléans a introduit dans son tarif G. V. n° 14 pour une période d'essai de deux années, une disposition nouvelle consistant à réduire le prix de ce tarif de 30 0/0 pour les pois verts expédiés à partir du 1<sup>er</sup> Juin et pour les haricots verts à partir du 10 août.

Cette réduction avait pour but de permettre aux expéditeurs de continuer leurs envois quand, la campagne étant plus avancée, les légumes cessent d'être des primeurs et leurs prix ayant baissé, les taxes ordina-

res du chemin de fer devenues trop lourdes, auraient empêché les transports.

Cette réduction a été largement appréciée et utilisée par le Commerce Agricole tant pour ses envois sur Paris que pour les transports effectués sur les villes de province et en particulier sur les fabriques de conserves.

Les résultats satisfaisants de cet essai ont encouragé la Compagnie d'Orléans à proposer à l'administration supérieure de rendre ses dispositions définitives.

L'autorisation venant d'être donnée, ces dispositions auront encore leur effet cette année.

Facilités accordées aux ouvriers et ouvrières, occupés aux travaux de la cueillette des fraises dans la région de Calvignac et de Saint-Martin-Labouval (Lot) pour aller passer le dimanche dans leurs familles.

En vue de faciliter les voyages aux ouvriers et ouvrières occupés à la cueillette des fraises qui, pour aller passer les dimanches et jours de fête dans leurs familles, désirent se rendre de Calvignac ou de Saint-Martin-Labouval aux stations situées entre Capdenac inclus et Cahors inclus, il sera accordé cette année à ces ouvriers et ouvrières, pendant la période du 16 Avril au 15 Juillet, une réduction de 50 % sur les prix des places de 3<sup>e</sup> classe.

Pour bénéficier de cette réduction, les intéressés devront être porteurs d'un certificat délivré par le patron qui les emploie, muni de leur signature, visé par le maire et constatant leur qualité d'ouvriers journaliers employés à son service. Ils paieront place entière à l'aller, mais au retour, ce certificat timbré par la gare de départ leur servira de billet pour effectuer gratuitement leur voyage.

Ils devront, en outre, pour chaque déplacement, et au départ d'un même point, être au nombre de cinq personnes au moins et voyager ensemble à l'aller et au retour dans des trains désignés par la Compagnie.

A l'aller, le voyage aura lieu la veille au soir ou le matin des dimanches et jours de fête ; au retour, le soir ou le lendemain matin des mêmes jours (pour la Pentecôte, le lundi soir ou le mardi matin).

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-

Quai-d'Orsay une exposition permanente d'environ 1.000 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes, des régions desservies par son réseau.

## Grande Pharmacie

DE LA  
**CROIX-ROUGE**

BOULEVARD GAMBETTA  
EN FACE LE THÉÂTRE  
CAHORS

LA MIEUX APPROVISIONNÉE  
DE LA RÉGION

PRIX LES PLUS RÉDUITS

PHARMACIE SPÉCIALE

pour la préparation des ordonnances

Médicaments de premier choix

Fournisseurs : POULENC, DAUSSE, KNORR, BAYER, etc.

DIRECTEUR :

**PAUL GARNAL**

Pharmacien de 1<sup>re</sup> classe.  
Diplômé de l'École supérieure de Pharmacie de Paris. — Ancien pharmacien adjoint de l'Assistance publique de Paris. — Ancien Chef du Laboratoire d'analyses de la Pharmacie Commerciale de France, rue Drouot, Paris.

HUILE de FOIE de MORUE de NORWÈGE  
Vins de QUINQUINA, KOLA, COCA titrés  
Objets de PANSEMENTS & d'HYGIÈNE  
BANDAGES - BAS A VARICES  
DOUCHES D'ESMARCK, etc., etc.

Remises importantes à tous les Fonctionnaires.

## OFFRE GRATUITE

et avantageuse, par retour du courrier (valable pendant 15 jours) à toute personne qui désire vendre rapidement son fonds de commerce, industrie, propriété, château, ou trouver commanditaire, associé, capitaux, nantissements. Ecrire à la **BANQUE D'ÉTUDES COMMERCIALES et INDUSTRIELLES**, 29, Boulevard Magenta, PARIS, la plus importante étude de Paris (27<sup>e</sup> année). Discretion absolue.

**LOTÉRIE**  
de l'Orphelinat  
DES **CHEMINS DE FER**  
Tirage le 30 Juin  
3 Gros Lots dont un  
**200.000**  
**400.000**  
de Lots.  
Prix du Billet : UN franc.  
En vente dans tous bureaux de tabac.  
Envoi contre mandat de 1.50, à R. BOUTET, 110, r. Réaumur.

## A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE  
DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE  
L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA  
ET DE

L'ÉCOLE NORMALE  
D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.  
69, Boulevard Gambetta

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS  
IL GARANTIT SON TRAVAIL

ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR  
LUI-MÊME

## L. MAURY

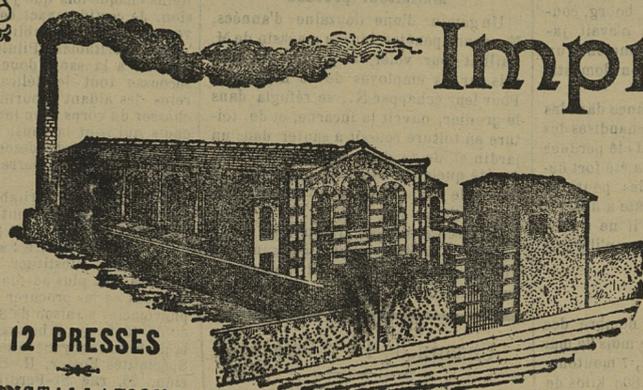
Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine  
de Paris

Lauréat de l'École Dentaire de France

Successeur de BARRÉ  
75, Boulevard Gambetta

Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait  
et entièrement garanti



12 PRESSES

INSTALLATION

A vapeur et à l'électricité.

# Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais

DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE

de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue

du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux

des Associations des Anciens Elèves :

de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,

DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURS DE LA SEINE,

du Lycée Fénelon et du Lycée Mollère

de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

**CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS**

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

**CARTES DE VISITE**

PRIX MODÉRÉS